

SEANCE DU 1er AVRIL 2015

DÉCISION N° 2015 / 15 / PEYN / 3

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Président de la société Les Eoliennes en mer de Vendée du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n° 2014/38/PEYN/1 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public et désignant Monsieur Jacques ROUDIER comme président de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2015/1/PEYN/2 désignant les autres membres de la commission,
- vu le dossier du maître d'ouvrage et le document de synthèse reçus le 25 mars 2015,
- vu les propositions du président de la commission particulière du débat public concernant les dates et modalités d'organisation du débat,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 2 mai 2015 au 7 août 2015. Les modalités d'organisation du débat proposées par le président de la commission particulière, sont approuvées.

Le Président



Christian LEYRIT